**Pièces complémentaires**

**Q1** : nous confirmer la chronologie des navigations / activités figurant
dans la note d’information

Pièce jointe – ChronologieNavFreeMousse.docx (Chronologie des navigations / activités »

**Q2** : nous transmettre une photo et une description détaillée de
l’enfoncement de coque évoqué

Je ne dispose que de la photo que vous avez en votre possession. J’ai entouré l’enfoncement de la coque sur la photo jointe. Celle-ci a été constatée par le chef d’atelier (Étienne) de top Nautique. De plus, je vous joins copie d’un mail transmis par Nauti-Plaisance que leur a envoyé le SAV Jeanneau

*« De : SAV Jeanneau*

*Envoyé : mercredi 22 janvier 2020 12:03*

*À : camille.andre@nauti-plaisance.fr*

*Objet : RE: SO 319*

*Bonjour Camille,*

*Pour faire suite, je remets le context, le client a envoyé un courrier le 20 novembre 2019 (copie en piece jointe) pour des entrées d’eau.*

*Ce client a été au salon de Paris, il a été reçu par le SAV pour les entrées d’eau.*

*Nous avons fait un diagnostique pour les entrées d’eau le 19 decembre 2019, avec organisation d’une intervention semaine 9 , soit à partir du 25 fevrier (date reservée à ce jour sous reserve des pieces bois ) pour les réparations.*

*Le client ne nous a jamais averti sur la coque, seul Top nautic nous a dit rapidement sur place.*

*Nous n’avons pas poussé l’investigation, car il n’y a pas d’etoillage sur la coque et à savoir que son bateau est garantie 5 ans sur le structurel (condition de garantie en piece jointe), donc lors de l’intervention, nous procederons à l’analyse.*

 *Ci-dessous en jaune les reponses au questions client.*

*Merci pour votre message. J'ai aussi été informé de leur visite par le chantier Top Nautique.*

*Je reste surpris de leurs analyses qui me semblent incomplètes car elles ignorent la déformation de la coque à bâbord qui leur a pourtant été signalée par le technicien de Top Nautique.*

*-il n’y a pas d’etoilage sur la coque, nous garantissons 5 ans la structure du bateau, donc nous avons jugé de ne pas pousser par manque de temps car pas précisé dans la demande de départ.*

*Je vous joins une photo. Considérant le renforcement de la coque tribord qui a été effectué il y a un an, je ne peux m'empêcher de penser que cette coque est trop souple et nécessite d'être renforcée.*

*- la zone arrière tribord était reconnu sur notre chantier de fabrication, c’était un manque de colle entre la coque et le contre moule de coque (expliqué au salon de Paris en 2018 et 2019 au client par le SAV). Pour information, le chantier de production procède et analyse très régulièrement les tissu ainsi que les résines et catalyseur, gelcoat, topcoat, colle, sika …donc si un problème devait être, et vu notre garantie structurel, nous aurions organisé une réparation (comme celle faite sur la zone arrière tribord)*

*De plus cette souplesse est susceptible d'engendrer du jeu, donc des fuites.*

*- nous avons contrôler l’ensemble du bateau pour les fuites, et le hublot et feu de navigation sont les seuls points d’entrée d’eau.*

*Je vous remercie par avance de votre support.*

*Cordialement »*

**Q6** : nous transmettre une facture et le détail de l’antifouling appliqué
avant remise à l’eau (marque du produit, conditions d’application...)

Facture jointe

Caractéristiques :

ANTIFOULING A3 YACHTING 2,5 L GRIS FONCE

Référence (X) 20887

Antifouling érodable à très haut pouvoir antisalissures, particulièrement adapté aux bateaux à flot toute l'année. Très puissant, il permet d'éviter l'accumulation des couches. Ne convient pas aux coques en aluminium. Pouvoir couvrant 10 m²/l, diluant DA. Coloris : bleu France, bleu marine, vert, rouge, gris foncé, noir. Disponible également en blanc formulation A3.

C’est le même antifouling que Nauti-Plaisance a appliqué l’année précédente.

**Q11** : nous faire part de votre position concernant le fait qu’un précablage
écrasé entre le pied de mât et la table à carte aurait causé le
dysfonctionnement AIS / VHFF, ce qui aurait obligé à reposer du câble.

Je ne dispose que du rapport de Marelec. J’ai informé oralement Nauti-Plaisance qui m’a dit (oralement!) que Jeanneau prendrai la facture en charge. Je n’ai aucune trace écrite d’autant plus que Nauti-Plaisance ne m’a rien facturé depuis, n’étant jamais disponible pour les petits travaux ou pièces que j’avais demandés (par ex., délai de 6 semaines pour disponibilité d’anodes standard chez Jeanneau).

**Q12** : communication des titres et documents du bateau :

- Permis bateau Thierry Braun. Il n’est pas nécessaire de posséder le permis bateau pour conduire un voilier.

- Manuel scanné (ouf!) su Sun Odyssey 319 livré avec le voilier.

**Q14** : Historique des événements

Idem Q1. A noter que le voilier n’a jamais été sorti de l’eau par Nauti-Plaisance contrairement au CR d’expertise.

**Q16** : éléments factuels et techniques sur l’évaluation des préjudices
allégués du fait des désordres constatés et de l’exécution des réparations

- Coût des réparations : Je suis très embête par votre demande parce que :

- le délai est très court pour obtenir des devis. Il faut convoyer le bateau à nouveau vers un chantier.

- Les défauts d’étanchéité sont dus à un défaut de conception et non à une réparation. Concevoir et réaliser les pièces nécessaires sort de la compétence de mon chantier.

- Si la réparation des dégâts sur le bois de l’équipet tribord peut être chiffrée, c'est beaucoup plus compliqué pour le meuble de cuisine du carré. En effet, celui-ci est monté à la construction dans la coque ( il participe à la rigidité du bateau )et la coque est collée après. Je ne sais pas comment Jeanneau compte réparer. C'est pourquoi ils insistent beaucoup sur la solution de la plaque de camouflage en inox qui ne convient plus après la dégradation supplémentaire du meuble au retour des Açores. Ces travaux sont hors de la compétence des chantiers que je connais.